

MAI 2022

Diagnostic sur les familles bosniennes en errance dans les Alpes Maritimes



Traject**ires**

TABLE DES MATIERES

<i>Diagnostic sur les familles bosniennes en errance dans les Alpes Maritimes</i>	1
DES ARRIVÉES IMPORTANTES DEPUIS 2019 PASSANT PAR LA DEMANDE D'ASILE	5
LES ALPES MARITIMES PORTE D'ENTRÉE DES FAMILLES BOSNIENNES EN FRANCE ?	6
UNE DEMANDE D'ASILE QUI INTERROGE.....	7
HISTORIQUE ET CONSTITUTION DES RÉSEAUX DIASPORIQUES	8
SITUATION EN ITALIE	10
SITUATION EN FRANCE	11
UN CONTEXTE ITALIEN DE PLUS EN PLUS HOSTILE	13
DES CLANS FRANÇAIS ET BELGES QUI ORGANISENT DES SERVITUDES POUR DETTE.....	13
NICE, PORTE D'ENTRÉE PLUTÔT QUE LIEU D'INSTALLATION.....	14
Les asservies	15
Les précaires.....	15
Les installées	16
Formation des acteurs.....	17
Appui au signalement et à la protection.....	17

BRÈVE PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

Créée en 2013 et composée de personnes ayant une longue expérience avec les populations vivant en bidonvilles, l'association Trajectoires s'est fixée pour mission d'appuyer les acteurs publics et associatifs dans la mise en place de solutions pertinentes pour l'intégration sociale de ces populations. Entre autres actions, l'association réalise des diagnostics sociaux au sein de bidonvilles et de squats sur l'ensemble du territoire français, permettant aux acteurs de disposer d'une vision complète et concrète des besoins et attentes des personnes, et d'y répondre le plus efficacement possible. Cette connaissance des différentes réalités au niveau national garantit une certaine distance par rapport aux enjeux locaux et favorise l'adaptation de solutions ayant fait leur preuve dans d'autres territoires.

OBJECTIFS DE LA RECHERCHE

Malgré une mobilisation importante des acteurs du département des Alpes Maritimes, les services sociaux, de la protection de l'enfance et les acteurs associatifs sont confrontés à des difficultés récurrentes concernant la mise en place d'une politique de suivi des familles provenant de Bosnie-Herzégovine vivant principalement en camping-cars. La Préfecture des Alpes-Maritimes, a sollicité l'association Trajectoires afin de mener un diagnostic sur ces familles afin d' :

- apporter des éléments de compréhension sur cette migration,
- identifier des principaux freins à l'insertion,
- développer une stratégie d'accompagnement adaptée.

MÉTHODE DE RÉCOLTE DE DONNÉES

La méthodologie de Trajectoires se base sur des entretiens menés directement auprès du public. La plupart des entretiens ont été conduits en serbo-croate sur les lieux d'activité et d'habitation des familles, selon un guide d'entretien semi-directif qui comporte l'ensemble des informations nécessaires à la compréhension des trajectoires migratoires de ces familles :

- Origine et causes de la migration ;
- Parcours migratoires ;
- Projets migratoires ;
- Relation entre les groupes présents dans les Alpes-Maritimes
- Origines géographiques
- Autres problématiques (protection de l'enfance, situations d'exploitation, présence d'activités illicites...).

Des observations ont également permis de mieux appréhender les interactions entre les différents groupes familiaux. Pour compléter cette récolte de données, des recherches ont été effectuées en France, en Italie et en Bosnie-Herzégovine et des séries d'entretiens ont été menés avec :

- des acteurs locaux et associatifs intervenant directement auprès des familles,
- des acteurs nationaux et locaux présents dans d'autres régions que les Alpes Maritimes.

CARACTÉRISTIQUES DE LA MIGRATION BOSNIENNE DANS LES ALPES MARITIMES

DES ARRIVÉES IMPORTANTES DEPUIS 2019 PASSANT PAR LA DEMANDE D'ASILE

S'il n'existe pas de recensement précis de familles bosniennes sans logement dans les alpes maritimes, les demandes d'asile déposées à la SPADA de Nice mettent en lumière un nombre d'arrivées conséquent à partir de 2018 de personnes de nationalité bosnienne.

	Couple	Adulte isolé	Mineur accompagné	Mineur non accompagné	Total
Procédure Dublin	2019 : 9 2020 : 1 2021 : 5	2019 : 2 2020 : 1 2021 : 1	2019 : 25 2020 : 2 2021 : 8	2019 : 0 2020 : 0 2021 : 0	2019 : 36 2020 : 4 2021 : 14
Procédure Accélérée (dont réexamens)	2019 : 96 2020 : 97 2021 : 69	2019 : 36 2020 : 28 2021 : 26	2019 : 169 2020 : 175 2021 : 119	2019 : 1 2020 : 5 2021 : 6	2019 : 302 2020 : 305 2021 : 220
Procédure normale	2019 : 0 2020 : 0 2021 : 0	2019 : 0 2020 : 0 2021 : 1	2019 : 0 2020 : 3 2021 : 0	2019 : 1 2020 : 0 2021 : 0	2019 : 1 2020 : 3 2021 : 1

Source : Service de la Préfecture des Alpes Maritimes

Comparé à l'échelon national, ces arrivées ont un caractère atypique. Le pourcentage de demandes d'asile déposées par des ressortissants bosniens dans les Alpes Maritimes est plus de dix fois supérieur comparativement au reste du territoire. Ainsi, en 2019, 343 demandes sur un total de 3443 demandes ont été déposées dans les Alpes maritimes par des Bosniens, soit près de 10% (9,96%) du total des requérants dans le département. Au niveau national, en 2019, les Bosniens représentaient alors 0,7% de l'ensemble total des demandes.

Le constat pour les années 2020 et 2021 est semblable. En 2020, les demandes des ressortissants bosniens représentaient 14,77% de l'ensemble des demandes du département. En 2021, cette proportion atteignait les 15,54 %. Tandis qu'au niveau national, en 2020 et en 2021, le pourcentage des demandes provenant de Bosnie-Herzégovine était toujours inférieure à 1% .

LES ALPES MARITIMES PORTE D'ENTRÉE DES FAMILLES BOSNIENNES EN FRANCE ?

L'analyse des données pour les 3 dernières années montre que 40% des demandes d'asile déposées par des ressortissants bosniens en France ont été effectuées dans les Alpes maritimes. Au niveau national, seul le département de la Haute-Garonne possède des données similaires. S'agissant du profil de ces demandeurs d'asile, pour 2/3 d'entre eux il s'agit de familles avec enfants (en moyenne, 3 enfants par ménage).

Nos entretiens font ressortir que la majorité de ces familles bosniennes en demande d'asile, n'arrivent pas directement de Bosnie-Herzégovine. La plupart d'entre elles a séjourné, avant de venir en France, plusieurs années en Italie. Certains enfants et jeunes adultes y sont même nés. Pour ces raisons, très peu de personnes obtiennent le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Le taux d'admission pour les Bosniens, au niveau national est de 2%. Dans les

alpes maritimes, au total, seules 18 personnes ont obtenu une protection en 2019 et en 2020, soit moins de 1%.

UNE DEMANDE D'ASILE QUI INTERROGE

La très faible probabilité d'obtenir une protection dans le cadre de l'asile et le souhait de la majorité des familles de ne pas aller en CADA interrogent sur l'objectif réel de l'enclenchement de cette procédure. D'après les entretiens avec les professionnels du département en charge du suivi de ces demandeurs, seule une minorité de familles décide de se présenter à leur rendez-vous OFPRA. Les autres ne répondent pas aux convocations et font donc échouer la demande sans qu'un examen ait eu lieu. Le sens de cette démarche interroge et nécessite de revenir sur l'historique de la migration des Roms de Bosnie en Europe de l'Ouest.

LES RAIONS DE LA MIGRATION DES ROMS DE BOSNIE

Nos entretiens et les constats des différents acteurs qui suivent ces familles (forum réfugiés, ALC Nice, MIR), indiquent que la plupart des familles se déclarent « *cigani* » ou « *nomadi* ». Elles utilisent comme langue familiale le romani¹. Il s'agit donc de familles roms de Bosnie Herzégovine dont les événements historiques des dernières décennies ont entraîné un exode et une dégradation brutale de leurs conditions de vie.

HISTORIQUE ET CONSTITUTION DES RÉSEAUX DIASPORIQUES

Historiquement la présence des Roms en Bosnie en tant que *millet*² est ancienne. Leur existence est mentionnée dans des documents de l'administration ottomane dès le XIV^e siècle³. Massivement convertis à l'islam comme une partie des habitants de Bosnie, ils travaillaient comme artisans (forgerons, rétameurs, éleveurs de chevaux) et vivaient dans des quartiers légèrement à l'écart des grandes villes (*mahala*). Sous la seconde guerre mondiale, les tziganes des différents pays européens furent considérés par les Nazis comme appartenant à une « race dégénérée caractérisée par des comportements déviants et amoraux ». Pour cette raison, les roms de Bosnie furent persécutés par les Oustachis⁴ alliés de l'Allemagne nazie. De nombreuses familles roms furent déportées dans le camp de concentration croate de Jasenovac et y périrent. A la fin de la guerre, l'arrivée de Tito leur permis d'accéder aux mêmes droits que leurs compatriotes yougoslaves non roms.

¹ Langue d'origine indienne parlé par une partie des roms. La transmission est principalement oral ce qui explique l'émergence de nombreux dialectes limitant l'intercompréhension entre les groupes roms des différents pays.

² Sous l'administration ottomane les millets sont des groupes organisés, définis par leur religion ou leur langue, soumis à l'impôt.

³ Pour plus de détails voir l'article d'Elena Marušiakova et Veselin Popov, « Les migrations des Roms balkaniques en Europe occidentale : mobilités passées et présentes », In *Balkanologie*, Vol. XI, n° 1-2, décembre 2008, <http://balkanologie.revues.org/index972.html>.

⁴ Les Oustachis, c'est-à-dire les insurgés, (en_croate, Ustaše signifie « les insurgés ») étaient un mouvement séparatiste croate, antisémite, fasciste et antiyougoslave.

Cependant, leur situation sociale dégradée d'avant-guerre et le racisme à leur égard d'une grande partie de la population les cantonna à des métiers de chiffonniers ou de commerce ambulants. A la fin des années soixante-dix, l'ouverture de la Yougoslavie aux pays d'Europe de l'Ouest permit aux Roms bosniaques appelés xoxane roma, peu insérés économiquement, de tenter leur chance en Italie, en Allemagne, en Autriche, en Belgique et en France. C'est à cette époque que démarrent les premières migrations d'après-guerre vers l'Europe de l'Ouest. Elles se poursuivront jusque dans les années 90. Ces installations externes des xoxane roma vont constituer des réseaux diasporiques fondés sur des clans familiaux..

En 1992 le déclenchement de la guerre en Bosnie Herzégovine changea la donne. De 1992 à 1995 la mosaïque ethnique et religieuse qu'était la Bosnie-Herzégovine connut une forme de guerre civile entre ses trois principales communautés : les Serbes (orthodoxes), les Croates (catholiques) et les Bosniaques (musulmans). Le marqueur qui différenciait les belligérants fut avant tout la religion et dans une moindre mesure la « nationalité ». Dans la Yougoslavie de Tito, la nationalité était le nom de la minorité à laquelle chacun souhaitait se rattacher lors du recensement. Les Roms musulmans ou xoxane roma se déclaraient cigani plutôt que Musulmans, car ils se considéraient de nationalité rom et non de nationalité musulmane. Malgré tout, ils furent l'une des cibles du nettoyage ethnique pratiqué par les Serbes et les Croates. Les massacres de Roms furent surtout perpétrés dans des localités qui se trouvent actuellement en Republika Srpska (Prijedor, Vlasenica, Zvornik...). Associés par leurs bourreaux à des Musulmans, ils ne bénéficièrent pas d'une protection des Musulmans de Bosnie, qui les considéraient avant tout comme des cigani plutôt que comme des membres de leur communauté. Ces familles roms, dont beaucoup d'hommes périrent, cherchèrent à fuir à l'étranger, principalement en Italie en raison de la proximité géographique. D'autres se dirigèrent vers la ville bosnienne de Tuzla, située alors en zone libre. Ayant tout abandonné, elles s'installèrent dans des camps de réfugiés improvisés et

furent les grandes oubliées des accords de Dayton (1995). La Constitution bosnienne d'après-guerre, rédigée autour des trois principales communautés (croate, musulmane et serbe) fait l'impasse sur les autres minorités, dont les Roms, les Juifs, les Gorani, etc. En pratique, l'accès à certains services sociaux ou l'obtention d'un emploi dans l'administration est entravé, pour ces minorités, du fait de normes régies par des principes d'appartenance communautaire⁵.

Selon les statistiques officielles rapportées par le Courrier de la Bosnie-Herzégovine⁶, seulement 1 % des Roms de Bosnie sont employés officiellement. Moins de la moitié des Roms sont inscrits au service pour l'emploi et 90 % d'entre eux n'ont pas accès à l'aide médicale gratuite. Selon l'UNICEF, 64 % des enfants roms ne vont pas à l'école primaire. Cette situation sociale très précaire a incité des familles à migrer bien après la guerre d'ex-Yougoslavie, en tentant de se rapprocher des diasporas installées de longue date dans les pays d'Europe de l'Ouest. Certains groupes familiaux ont profité de cet exode pour recruter des « petites mains » pour leurs activités criminelles en France, en Allemagne, en Belgique, en Autriche ou en Italie.

SITUATION EN ITALIE

Les familles venues en Italie avant et pendant la guerre, ont bénéficié d'une assistance très limitée de la part des municipalités italiennes. En majorité, elles furent placées avec d'autres Roms dans des « campi di nomadi », sorte de bidonvilles administrés par les communes. Les conditions de vie sur ces terrains ont fait l'objet de nombreuses dénonciations par des

⁵ Pour donner une illustration, lorsqu'un Croate de Bosnie tombe malade à Sarajevo, afin d'être correctement pris en charge, il devra se rendre à l'hôpital de Travnik (à près de 200 km). Pour se faire soigner certains Roms décident de se rattacher à l'une des trois communautés mais la majorité se retrouve de facto exclue du système social.

⁶ Vanessa Pfeiffer, « Minorités et emploi en Bosnie. 99% des Roms sont au chômage », In le Courrier de la Bosnie-Herzégovine, 27 mars 2009, Sarajevo ; repris dans l'ouvrage Roms des Balkans, Intégration, citoyenneté, démocratie, coord. Philippe Bertinchamps et Jean-Arnault Dérens, Paris, Non lieu, 2012.

ONG et le Conseil de l'Europe concernant le manque d'accès au système scolaire, aux services sociaux, à l'Etat civil... En septembre 2011, près de vingt ans après l'arrivée des premiers réfugiés, le Conseil de l'Europe, à travers la voix de son commissaire aux droits de l'homme, Thomas Hammarberg, rappelait qu'il existait encore 15 000 Roms d'ex-Yougoslavie en Italie, considérés comme apatrides et pour lesquels aucun statut administratif n'avait été trouvée. Sans véritable perspective, ces familles développent des activités de ferrailleur ou font les marchés. Des mariages précoces et des situations d'exploitation d'enfants apparaissent. Plusieurs affaires de traite des êtres humains impliquant des jeunes filles bosniennes vivant dans ces camps ont été signalées aux autorités. Ces faits sont même à l'origine d'une loi italienne suite à l'affaire dénommée « dei bambini argati »⁷.

SITUATION EN FRANCE

En France, si la présence des Roms de Bosnie est peu visible, plusieurs enquêtes pénales ont mis en lumière des situations d'exploitation d'enfants dont une partie était née et avait grandi en Italie. La plus connue est l'affaire dite Hamidović. En Décembre 2010, après trois ans d'enquête, l'un des plus importants réseaux d'Europe est démantelé. Il employait une centaine de pickpockets âgés entre 10 et 16 ans. Treize personnes furent interpellées en France et six en Italie. D'après les communiqués de presse de la Préfecture de Police de Paris, cette organisation était responsable de 60 % des actes de vol dans le métro parisien. À la tête de l'organisation, le chef, Fehim Hamidović⁸, exigeait de ses petits soldats, une somme quotidienne de 300 euros par jour. En cas de refus ou de mauvais rendements, son

⁷ Ce cas est célèbre car il modifia la jurisprudence italienne sur l'esclavage (art. 600 du Code pénal) en la rendant très proche de l'infraction actuelle sur la traite des êtres humains. Cette décision sera confirmée par la Cour d'assises de Milan en 1988. Elle précise explicitement pourquoi ces enfants furent considérés comme victimes : « Ils ont fait l'objet d'une cession par leurs parents pour devenir la propriété exclusive de personnes tierces. Ils ont été amenés illégalement en Italie, formés à commettre des vols, puis forcés via des menaces et des violences à perpétrer des actes de délinquance en continu. Ce traitement a occasionné une perte de personnalité et de moralité. »

⁸ Reconnu coupable et condamné par la justice française en mai 2013.

clan n'hésitait pas à punir par des coups, des brûlures de cigarettes ou même des viols ces adolescentes. Pour la seule année 2009, cette organisation aurait récolté plus d'un million d'euros. Cette première affaire fut suivie d'une deuxième impliquant, là-encore des jeunes filles roms bosniennes utilisées comme pickpockets. Il s'agit cette fois-ci de l'affaire dite de Tony Hamidović condamné en 2015 avec une dizaine d'autres prévenus. Depuis d'autres affaires du même type sont apparues dont la plus récente remonte à 2018, à Montpellier où 12 prévenus bosniens furent condamnés pour traite des êtres humains après avoir forcé des dizaines de jeunes filles à voler dans le tramway.

LES RAISONS DE LA VENUE RÉCENTES DES FAMILLES EN FRANCE

UN CONTEXTE ITALIEN DE PLUS EN PLUS HOSTILE

L'arrivée au pouvoir, en 2018, en Italie de Matteo Salvini va entraîner une forte pression sur l'habitat des familles bosniennes, installées, pour certaines d'entre elles, depuis une vingtaine d'années. Matteo Salvini cible particulièrement les camps roms en se félicitant de leur destruction. Si des précédents avaient déjà eu lieu à Rome par le maire de l'époque proche de Berlusconi, le ministre de l'Intérieur du parti la Lega (extrême droite) cible dans sa communication la question rom au niveau national et son expression la plus visible : les campi di nomadi. Il médiatise les arrestations et les destructions suscitant de nombreuses craintes parmi les habitants vivant sur ces terrains depuis de nombreuses années. Sa défaite électorale, en août 2019, ne signe pas pour autant l'arrêt de cette politique. Localement, certains élus poursuivent des actions spectaculaires à l'encontre des Roms. Quelques mois plus tard, les confinements successifs, afin de limiter la pandémie de la Covid, vont plonger de nombreuses familles faisant les marchés ou vivant de la collecte de déchets dans situations économiques encore plus critiques.

DES CLANS FRANÇAIS ET BELGES QUI ORGANISENT DES SERVITUDES POUR DETTE.

D'après les témoignages recueillis, cette dégradation des conditions de vie a incité des clans familiaux implantés en Italie, en France et en Belgique (Hamidović et Osmanović notamment) dont certains de leurs membres ont été condamnés par la Justice en France et en Belgique (traite des êtres humains, trafic d'armes, trafic de stupéfiants) à instrumentaliser cette conjoncture. Ainsi, ces clans ont poussé les familles précarisées en Italie à s'installer en France en sollicitant l'asile et en leur promettant qu'elles pourraient obtenir un logement et recevoir des prestations sociales conséquentes. Les rares familles qui se sont confiées ont expliqué qu'elles ont dû dépenser près de 3000 € afin d'obtenir un passeport bosnien et être

accompagnées par un « envoyé » des clans afin déposer une demande d'asile. Des familles⁹, dans l'incapacité de trouver cette somme, se sont endettées. Pour rembourser, certaines ont été contraintes de confier leurs filles à ces clans à travers un mariage. Ces dernières sont régulièrement exploitées comme pickpockets dans différentes villes françaises (Bordeaux, Lyon, Strasbourg, Mulhouse, Paris ou Nice). Nombreuses de ces mineures après « avoir été mariées » se retrouvent enceintes. A la naissance de l'enfant, celui-ci est confié à des familles installées en France ou en Italie devant rembourser des dettes. Cette stratégie a pour objectif de maintenir une emprise sur la jeune fille et de l'empêcher de consacrer du temps à son rôle de mère afin de ne pas nuire à son activité de pickpocket.

NICE, PORTE D'ENTREE PLUTOT QUE LIEU D'INSTALLATION

Après avoir fait enregistrer leur demande d'asile à la Préfecture à Nice, la majorité des familles poursuivent leur parcours en France dans d'autres départements. Les quelques études de cas que nous avons pu faire rendent compte de cette mobilité. Ainsi, en un an, certaines familles se sont adressées au 115 de 5 départements différents allant des Alpes Maritimes au Haut-Rhin. Celles qui se maintiennent sur le territoire niçois, le font afin de pouvoir effectuer des allers-retours fréquents en Italie. Elles privilégient alors l'habitat en camping-car pour échapper aux risques d'expulsion. Leur véhicule stationne en fonction des contrôles de Police sur le parking de la Lingostière, dans la zone de l'aéroport, dans le quartier de l'Ariane ou à proximité de l'autopont du Boulevard Mercantour de Nice.

⁹ Il est très difficile d'évaluer leur nombre,

TYPOLOGIE DES RISQUES

Les familles bosniennes présentes dans les Alpes maritimes ont des profils hétérogènes. Nous avons souhaité dresser une typologie afin d'identifier les principaux risques et caractéristiques.

LES ASSERVIES

Cette catégorie concerne des familles bosniennes installées de longue date en Italie et dont les conditions économiques se sont fortement dégradées ces dernières années. Endettées, lors de leur venue en France en raison de l'achat d'une « prestation de dépôt d'asile » ces familles sont contraintes de différentes manières. Cela se traduit par de la mendicité forcée, de la garde d'enfants jusqu'au recrutement de leur fille, à travers un mariage, afin d'être exploitée comme pickpocket. Les clans qui organisent ces recrutements ont été régulièrement condamnés, par la justice française, pour traite des êtres humains. Depuis 1 an et demi, l'augmentation d'arrestations de jeunes filles bosniennes, inconnues précédemment des services d'enquête, pour du vol à la personne à Bordeaux, Mulhouse, Strasbourg, Lyon, Paris et Nice est un indicateur de l'augmentation du développement de ces recrutements.

LES PRECAIRES

Cette catégorie regroupe des familles en procédure d'asile prises en charge en CADA, ou déboutées de l'asile, qui n'ont pas contracté de dettes auprès des clans et souhaitent se maintenir en France. Celles ne bénéficiant d'aucune prestation sociale s'inscrivent dans une économie grise allant le plus souvent de la mendicité à la récupération d'objets, au même titre que d'autres familles roms d'autres pays. Quelques vols à la roulotte dans les sites

huppés de la côte d'Azur ont été signalés par les forces de l'ordre même si l'ensemble de ces faits ne peuvent être généralisés l'ensemble de cette catégorie. Parmi les « précaires » des familles ont inscrit leurs enfants à l'école. Leur maintien dans le département a pour objectif de leur permettre de suivre une scolarité normale et de s'engager dans un processus d'insertion.

LES INSTALLEES

Enfin, il existe d'autres familles roms bosniennes qui ont déposé une demande d'asile dans les Alpes Maritimes bien qu'étant installées, en France de longue date sans être régularisées. Ces familles se caractérisent par une bonne connaissance du français et un niveau social plus élevé. Certaines sont rattachées aux différents clans criminels connus de la justice française (affaire Hamidovic et Osmanovic notamment) . Comme l'ont démontré les enquêtes, cette appartenance accroît pour les jeunes filles et les jeunes femmes un risque de traite des êtres humains. En cas d'arrestation d'adolescentes appartenant à cette catégorie l'ASE et la PJJ doivent être particulièrement attentives aux risques de TEH.

RECOMMANDATIONS

FORMATION DES ACTEURS

Une restitution du diagnostic ainsi qu'une formation auprès des principaux acteurs concernés semblent indispensables. Les acteurs pressentis pourraient être : la PJJ, le Parquet des mineurs, les juges des enfants, les associations en charge du suivi des demandeurs d'asile (Forum réfugiés), l'ALC Nice, les clubs de prévention, les services de police concernés. L'objectif est d'aider à identifier les situations les plus à risque et de proposer différents circuits de protection en fonction des profils des personnes à risque. Certains dispositifs comme le réseau Ac-Sé, coordonné par l'ALC Nice, ou des circuits de protection pour les mineurs pourront alors être mobilisés.

APPUI AU SIGNALEMENT ET A LA PROTECTION

Lorsque des situations à risque sont repérées par les accompagnants, l'association Trajectoires se propose d'appuyer les professionnels dans leurs observations et analyses. Une fois tous les 2 mois, les professionnels pourront exposer les situations auxquelles ils font face. Un travail commun d'analyse aura lieu ainsi que l'élaboration de préconisations à mettre en œuvre pour chaque situation. D'une séance à l'autre un point sur la mise en œuvre des préconisations permettra de suivre les avancées des actions entreprises.